

LA CONTROVERSE LITTÉRAIRE OU L'ART DE LA DISPUTE

Introduction

RELIEF 9 (2), 2015 – ISSN: 1873-5045. P 1-6

<http://www.revue-relief.org>

DOI: <http://doi.org/10.18352/relief.912>

Uopen Journals

The author keeps the copyright of this article

This article is published under a CC-by license

« En bref, il est tout aussi difficile d'interrompre le jeu (en perturbant son déroulement) que de se retirer du jeu (en agissant indépendamment de celui-ci), et ce pour les mêmes raisons. On ne peut pas interrompre le jeu puisque toute interprétation avancée par quelqu'un, aussi "absurde" soit-elle, fait déjà partie du jeu (sans quoi on ne pourrait même pas la concevoir comme une interprétation) ; et on ne peut pas sortir du jeu puisque tout ce que fait quelqu'un (tout commentaire d'un texte qu'il propose) n'est possible et reconnaissable qu'à l'intérieur des conditions établies par le jeu.

C'est bien parce qu'on ne peut ni interrompre le jeu ni sortir du jeu qu'il n'y a jamais de rupture dans les pratiques de la critique littéraire. Les changements sont toujours produits et perçus à l'intérieur des règles du jeu, c'est-à-dire à l'intérieur des stipulations sur ce qui a valeur de performance réussie (*successful performance*), sur les affirmations qui peuvent être produites et sur les procédures qui les valident ou qui les infirment ; et même lorsque certaines stipulations sont contestées, il faut bien que d'autres soient toujours en place pour que la contestation soit reconnue. Dans les pratiques de la critique littéraire, la continuité est assurée non en dépit mais à cause de l'absence d'un texte qui serait indépendant de l'interprétation. »

Stanley Fish, *Quand lire c'est faire. L'autorité des communautés interprétatives*, trad. de l'anglais (américain) par Étienne Dobenesque, Paris, Les Prairies ordinaires, coll. « Penser/Croiser », 2007, p. 82.

La controverse et ses avatars – dispute, querelle et polémique – sont depuis quelques années l'objet de nombreux travaux en sciences sociales, principalement dans le giron de la sociologie pragmatique mais aussi du côté des *science studies* (Gingras, 2014). Plutôt que de sacrifier une fois de plus à l'étude de la rhétorique polémique, la sociologie des épreuves (Lemieux, 2007)

en particulier a permis de repenser la controverse comme dispositif dynamique capable non seulement de mettre à nu les mécanismes de représentation socio-historique mais aussi de reconfigurer les champs disciplinaires agités par « le différend » et parfois l'ordre social. On ne saurait assez insister sur les bénéfices d'une telle sociologie. L'étude de la controverse, définie comme mise en scène de points de vue conflictuels capable d'altérer l'ordre des croyances jusqu'alors instituées (sinon institutionnelles) permet non seulement de révéler très concrètement les conditions pragmatiques de la discussion, la trajectoire des arguments échangés, l'administration des preuves et des contraintes argumentatives, l'implication des acteurs et le positionnement des institutions, mais également les mécanismes de transformation des rapports de force et de régulation au sein des différents contextes socio-politiques. En revanche, les travaux dans le champ littéraire sont à la fois plus rares et plus confidentiels, relativement circonscrits à l'étude de la rhétorique polémique, que ce soit du côté de la *controversia* judiciaire ou de la *disputatio* philosophique. S'ils ne sont d'ailleurs pas sans intérêt, ces travaux négligent cependant les enjeux professionnels – fussent-ils littéraires et artistiques – impliqués par les controverses ainsi que leur inscription sociale.

Ces omissions ne sont pas sans conséquence au moment de la formalisation des controverses littéraires – formalisation à la fois trop idéaliste et trop peu contextualisée. C'est oublier que même les plus simples controverses interprétatives impliquent souvent des sociabilités elles-mêmes disputées et plus souvent encore de violentes prises à partie. La controverse littéraire est un art de la dispute pour lequel la moindre violence apprend la plus grande politesse. Une fois la dispute engagée et la controverse établie, les charités interprétatives de chacune des parties impliquées sont généralement rangées au magasin des vœux pieux. C'est ce qu'indique assez l'article de Nina Mueggler qui examine la controverse opposant Marot et Sagon dans les années 1530. L'établissement d'une typologie des invectives échangées ne documente pas seulement une rhétorique de la controverse, elle spécifie sa fonction « communautaire », chacune des ligues pouvant reconnaître ou récuser l'enjeu politique (au sens le plus large) et professionnel du jeu poétique. Ainsi, au sein du champ littéraire, les positionnements respectifs à l'égard des controverses sont autant de candidatures à la qualification professionnelle : ils établissent non seulement des visibilitées mais aussi des hiérarchies entre les auteurs. En ce sens et peut-être plus généralement comme toute activité interprétative, ils sont à la fois intéressés et déterminés.

Controverses, disputes et polémiques ne dépendent pas d'un pur ciel des Idées mais bien plutôt d'une position à l'intérieur des institutions : dépendantes d'une structure de présupposés et d'une lutte pour la reconnaissance, elles impliquent de façon idéaliste un rapport de force et de façon plus pragmatique un discours de persuasion. Pensons par exemple à la controverse entre Roland Barthes et Raymond Picard au sujet de l'activité interprétative ou aux nombreuses controverses entre la déconstruction et la philosophie analytique, Derrida et Searle, Derrida et Habermas, Derrida et Lacan, Derrida et Foucault, etc. Sans diminuer leur mérite, considérons bien que chacune de ces controverses ne défend pas simplement une « croyance » – fut-elle disciplinaire (dans tous les sens du terme) mais aussi et surtout une certaine idée de la « profession ». Si Searle ou Derrida font la police, réactivant cet imaginaire héroïque du duel, c'est d'anticiper et de contenir toute éventuelle disqualification professionnelle portant préjudice.

Cette interprétation des controverses interprétatives est récurrente dans le programme des théories pragmatiques, que ce soit du côté des philosophies du langage (Austin, Searle, Grice), du modèle cognitiviste (Sperber et Wilson) ou de l'école française (Ducrot, Anscombe). Sans doute un certain nombre de controverses littéraires et interprétatives pourraient-elles être opportunément décrites dans les termes des problématiques fondamentales de la philosophie du langage.

Examinant les débats entre formalisme et anti-formalisme, Stanley Fish est amené à considérer la contre-performance logique de Ruth Kempson au sujet de la linguistique formelle et – assez ironiquement – à l'égard de l'interprétation elle-même. Au cœur de la controverse, la notion de présupposé. Stanley Fish commence par faire remarquer que selon Ruth Kempson, la définition « matérielle » du présupposé exclut de faire dériver la signification d'un énoncé de ses propriétés formelles : « Si les présupposés définis en termes de "croyances du locuteur" sont considérés comme faisant partie de l'interprétation sémantique des énoncés, la signification des énoncés doit alors être conçue en termes de relation entre le locuteur et l'auditeur et non en termes de relation entre un symbole, ou un ensemble de symboles, et un objet ou un état décrit ». En d'autres termes, aucune phrase ne possède un ensemble unique de présupposés : la signification n'est pas intrinsèque à l'énoncé. Aussi, l'interprétation dudit énoncé, au lieu de conforter un sens unique et permanent, doit-elle se résigner à ne plus rien prévoir, la signification devenant entièrement contextuelle : « non seulement tout énoncé possède un nombre indéterminé de significations mais encore la relation entre les énoncés n'est pas, par définition, prévisible ». Pour être prévisible, il

faudrait qu'elle soit hors contexte. Stanley Fish commente ainsi le raisonnement de Ruth Kempson : « Une fois que vous empruntez la voie de l'anti-formalisme, vous ne pouvez plus vous arrêter ; enlevez le lien entre réalité observable et détermination du sens et vous enlevez aussi tout ce qui est *supposé* être indépendant du contexte. La substitution, la contradiction, la grammaticalité deviennent aussi variables et contingentes que le concept de présupposé lui-même ». Pourtant et c'est ce qui nous intéresse ici, Ruth Kempson ne souscrit pas aux conséquences logiques de son anti-formalisme. Tout au contraire prend-elle soin d'en exorciser la conclusion : « une théorie sémantique qui intègre la conception d'un présupposé lié au contexte propre au locuteur (conception matérielle) ne peut, par principe, remplir aucune des quatre conditions préalables de toute théorie sémantique ». C'est pourquoi « une telle théorie doit donc être abandonnée ».

Assez paradoxalement, elle a raison quand elle affirme qu'un présupposé défini par rapport au contexte propre du lecteur ne satisfait pas sa théorie sémantique mais tort quand elle propose d'abandonner une telle théorie. La « théorie sémantique » est-elle si indispensable qu'aucune révision ne puisse être envisagée ? Il est clair, écrit Fish, que pour Kempson, définir le présupposé selon le contexte du locuteur ouvre la porte à plus d'une difficulté pour la sémantique formelle. En tant que membre de cette communauté interprétative, elle ne peut tout simplement pas se résoudre à prendre au sérieux ses propres conclusions. C'est pour cela qu'elle donne tort au présupposé matériel et raison à la théorie sémantique : non en vertu d'une faiblesse de l'argument en faveur d'une définition matérielle du présupposé, ni en vertu de la faiblesse des conclusions auxquelles il conduit en ce qui concerne les théories de la signification, mais bien plutôt pour sauver ses propres présupposés ainsi que son projet professionnel qui est précisément la construction d'une théorie sémantique.

On comprend mieux ici le conflit d'intérêts qui précipite son injonction et conditionne le refoulement : « Une telle théorie doit donc être abandonnée ». Kempson se représente même un consensus communautaire quand elle avance que ses « quatre conditions » – une relation systématique entre le sens des éléments lexicologiques et la structure syntaxique de la phrase, un ensemble fini de règles prédictives, la séparation mécanique des phrases correctes et incorrectes et la prédictibilité des rapports de sens entre les phrases – sont « acceptées, en principe, par tous les linguistes ». Car « en principe », définir le présupposé non de façon formelle mais de façon matérielle en acceptant pleinement les conclusions qui s'imposent à la théorie de l'interprétation, l'amènerait, conclut Fish à s'exclure de la communauté des

formalistes. Ainsi Ruth Kempson n'a-t-elle pas le choix si par « choix » on entend une condition épistémologique indépendante de tout présumé (professionnel). En termes de qualification professionnelle, elle n'a pas d'autres choix que de rejeter les conclusions incompatibles avec les croyances qui sont les siennes en tant que membre de la linguistique formelle. Considérant cette détermination professionnelle, comment sérieusement l'accabler ? Lui reprocher de ne pas pouvoir admettre certains raisonnements parce que le contexte de son raisonnement l'empêche de les accepter reviendrait à reprocher à un professionnel, son professionnalisme. Le professionnalisme, ajoute Fish, n'est jamais une simple question de compétence particulière, c'est toujours une façon de répondre des attendus de sa profession : un « bon » professionnel se doit de respecter les présupposés de sa profession.

Cette considération professionnelle est peut-être le premier fil rouge d'une interprétation matérielle des controverses littéraires. Du conflit de personnalités à l'attaque *ad hominem*, de la dispute philosophique au coup d'éclat journalistique en passant par la défense d'intérêts personnels (comme l'illustre l'article de Samar Hage sur la dialectique éristique des dialogues de Bernard-Marie Koltès), médiatiques (Marc Smeets au sujet du réalisme réactionnaire de Michel Houellebecq), socio-politiques (comme l'illustre l'article de Dora Leontaridou sur le théâtre postrévolutionnaire), disciplinaires ou communautaires (Adrian May sur Maurice Blanchot et dans une moindre mesure Lianne Jansen au sujet des *Bienveillantes* de Jonathan Littell), les modalités de ces controverses littéraires sont diverses et parfois ambiguës. Dans un tout autre contexte, Jean Rime examine cet intérêt d'époque transformant la controverse littéraire et l'atteinte individuelle en industries médiatiques. Avec le paradoxe suivant que *l'Enquête sur l'évolution littéraire* de Jules Huret, publiée en 1891 dans *L'Écho de Paris* et faisant profession de la controverse suscite bientôt l'enquête sur *l'Enquête*, sorte de « controverse au second degré ». La vérité est-elle contextuelle ? La force fait-elle le juste ?

Une façon de considérer matériellement les controverses littéraires serait de décrire les simples mécanismes de négociation sur ce qui est autorisé et non-autorisé et d'abord le sens et la valeur des accords et des désaccords du fait littéraire. Dans ses considérations les plus ludiques, une histoire des controverses témoigne d'abord d'une histoire des concurrences et des performances littéraires, rappelant aussi subrepticement que la critique littéraire n'est jamais idéale. Exerçant du pouvoir – encore faudrait-il en spécifier la nature – elle est violente en ce sens. Le corpus présenté ici indique assez que la « force », la « persuasion », la « performance » (peut-être plus que

la compétence) et la « puissance » sont les catégories de base des dispositifs de la controverse, non sans rapport avec la rhétorique judiciaire à défaut de constituer « un espace de manifestation de la vérité ».

Données bibliographiques :

Stanley Fish, *Respecter le sens commun. Rhétorique, interprétation et critique en littérature et en droit*, Diegem, Paris, Kluwer, L.G.D.J, 1995.

Stanley Fish, *Quand lire c'est faire. L'autorité des communautés interprétatives*, trad. de l'anglais (américain) par Étienne Dobenesque, Paris, Les Prairies ordinaires, coll. « Penser/Croiser », 2007.

Yves Gingras (éd), *Controverses, Accords et désaccords en sciences humaines et sociales*, Paris, CNRS éditions, 2014.

Ruth Kempson, *Presupposition and the Delimitation of Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.

Cyril Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2007/1 (n° 25).